



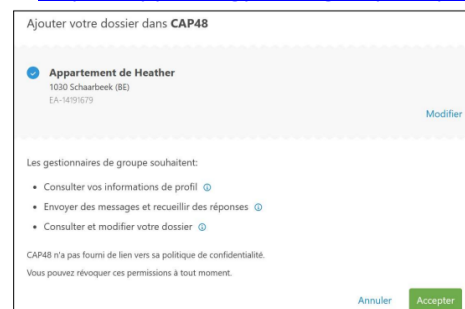
EnergyID : Guide de démarrage

Lorsque votre projet bénéficie d'un financement dans le cadre d'un appel à projet CAP48 ou Viva for Life qui concernent l'immobilier (achat, rénovation, construction, etc.), ou d'un Quick Scan Énergétique, vous êtes invités à rejoindre l'outil EnergyID pour réaliser le suivi de vos consommations énergétiques.

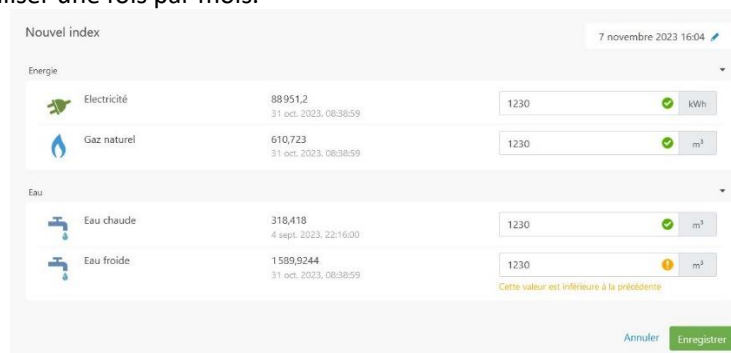
Cet outil vous permet de visualiser, comprendre et communiquer l'impact énergétique de vos actions et rénovations. Cet outil permet également à CAP48 de mesurer l'impact global de nos financements.

Les démarches à suivre pour se lancer :

1. [Créer un compte](http://www.energyid.eu/) sur le site web <http://www.energyid.eu/> (de préférence avec une adresse email partagée ou l'adresse de la personne responsable des relevés)
2. Rejoindre le [groupe CAP48](https://app.energyid.eu/groups/cap48/info) en cliquant sur ce lien : <https://app.energyid.eu/groups/cap48/info>



3. Ajouter les compteurs (électricité, chauffage, eau) et **effectuer un premier relevé**. Ensuite le relevé est à réaliser une fois par mois.



4. Remplir les **données historiques** (derniers relevés annuels ou factures, en faisant un relevé de compteur avec une date antérieure)
5. Remplir la page **Chronologie** avec les dates de début et fin des travaux financés par CAP48

Si vous avez déjà un reporting énergétique en place dans votre asbl, envoyez un mail à htho@rtbf.be pour voir si EnergyID est pertinent pour vous.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter Heather Thomas (htho@rtbf.be), chargée de projets transition bas carbone pour CAP48.

FAQ

Table des matières

Pourquoi utiliser un outil pour mesurer et comprendre ses consommations ?	2
Pourquoi monitorer mon énergie ?	3
Pourquoi rejoindre le groupe CAP48 ?	3
EnergyID c'est quoi ?	3
Comment réaliser le relevé des compteurs manuellement ?	4
Comment simplifier la tâche ?	5
Que faire si je change de compteur ?	5
Mes compteurs sont-ils compatibles ?	5

Pourquoi utiliser un outil pour mesurer et comprendre ses consommations ?

Pour vous :

- Rassembler en un endroit les données énergétiques, mois par mois, et analyser ces données
- Évaluer le succès de votre projet

Avantages :

- ✓ **Suivre l'impact des travaux** d'isolation et de rénovation énergétique
- ✓ **Communiquer** à toutes les parties prenantes les économies d'énergie engendrées par leurs efforts (financiers, de supporter les travaux, de sensibilisation, etc.). Pouvoir visualiser et documenter l'effet des efforts est un outil puissant dans la communication et la gestion du changement ! Pour les bénéficiaires, employés, CA, donateurs, etc.

Par exemple, montrer l'effet à la suite de travaux dérangeants, ou montrer l'effet d'une diminution de la consigne de chauffage.

- ✓ Garder toutes les **données historiques** au même endroit
- ✓ Fixer des objectifs de réduction et savoir s'ils sont atteints ou pas
- ✓ Détecter plus rapidement des anomalies (**fuites** etc.)
- ✓ **Gratuit** – l'accès au service est offert par CAP48 pendant 3 ans

Pour CAP48 :

- Évaluer l'impact de nos financements
- Atteindre notre objectif de 55% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Pourquoi monitorer mon énergie ?

Vous réalisez des travaux, ou modifiez vos habitudes d'utilisation du bâtiment (éteindre les lumières, diminuer la consigne de chauffage) ?

Avoir une mesure de l'impact de ces changements permet de :

- Communiquer sur la réussite du projet
- Renforcer les changements de comportement

EnergyID vous permet de *voir* et *suivre* vos consommations.

Pourquoi rejoindre le groupe CAP48 ?

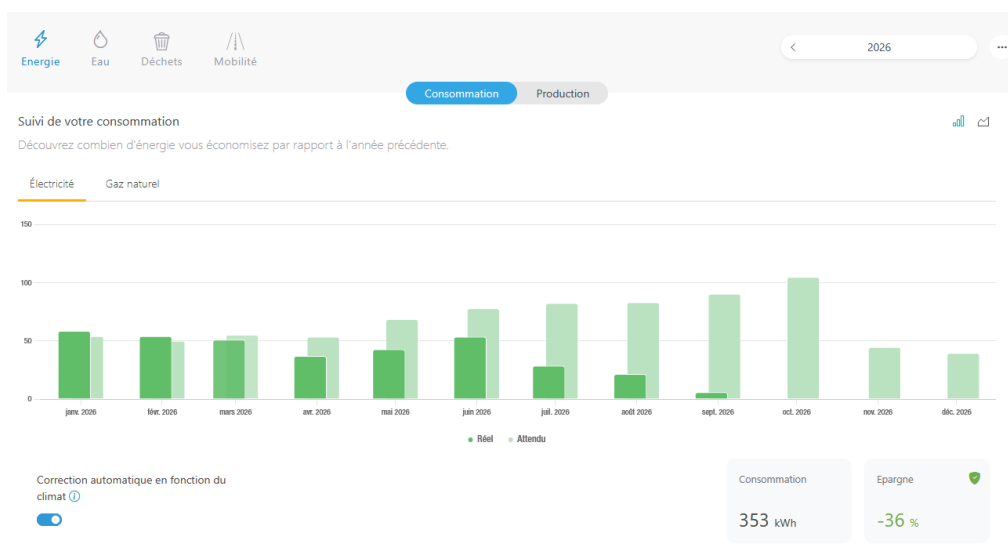
- Pour avoir accès à la version premium avec plus de fonctionnalités
- Pour partager vos données avec CAP48 - ceci nous permet de d'évaluer l'impact de nos financements

Si vous n'êtes pas dans le groupe, nous ne pouvons pas savoir que vous utilisez l'outil !

EnergyID c'est quoi ?

Une application pour suivre les consommations énergétiques (gaz, mazout, eau) d'un bâtiment ou d'une entité. L'application est disponible via un site web (application web) et une application mobile (téléchargeable sur smartphone).

EnergyID traduit les données de vos consommations énergétiques en graphes et analyses utiles. Dans l'exemple ci-dessous on peut voir les consommations électriques de l'année en cours en vert, et les consommations de l'année précédente en vert clair. On peut donc voir une diminution de 36% de la consommation d'électricité depuis l'année précédente.



CAP48 vous invite à renseigner vos consommations annuelles des trois années précédant les travaux (ou Quick Scan Énergétique) soutenus par CAP48, dans la mesure où ces données sont disponibles. Vous pouvez retrouver ces informations sur vos factures de régularisation. Ceci vous permettra immédiatement de comparer vos consommations (vert vif) aux années précédentes (vert clair) !

EnergyID est une entreprise Belge avec des utilisateurs partout dans le pays.

Comment réaliser le relevé des compteurs manuellement ?

Une fois par mois noter l'index des compteurs.

- Ouvrez votre dossier et allez dans la rubrique **Compteurs**.
- Cliquez sur **Nouveau relevé de compteur** en haut de la page.
- Vous pouvez également modifier **la date et l'heure de l'enregistrement de la consommation**.
- Entrez le **nouvel index** de vos compteurs. Si vous ne disposez pas d'index pour un des compteurs, laissez le champ correspondant vide.
- Cliquez sur **Enregistrer** en bas. C'est tout ce qu'il y a à faire!

Peut se faire sur GSM ou ordinateur. EnergyID vous informe si une erreur d'encodage est faite (seulement quand l'index est inférieur au précédent).

The screenshot shows the 'Nouvel index' (New index) form in the EnergyID application. At the top right, it displays the date and time: '7 novembre 2023 16:04'. The form is organized into two main sections: 'Energie' (Energy) and 'Eau' (Water). Under 'Energie', there are two rows: 'Electricité' (Electricity) with a current index of 88,951.2 and a previous index of 1230, and 'Gaz naturel' (Natural gas) with a current index of 610,723 and a previous index of 1230. Under 'Eau', there are two rows: 'Eau chaude' (Hot water) with a current index of 318,418 and a previous index of 1230, and 'Eau froide' (Cold water) with a current index of 1,589,9244 and a previous index of 1230. A warning message 'Cette valeur est inférieure à la précédente' (This value is lower than the previous one) is shown next to the cold water previous index field. At the bottom right, there are two buttons: 'Annuler' (Cancel) and 'Enregistrer' (Save).

Nouvel index			
7 novembre 2023 16:04			
Energie			
Electricité	88 951,2 31 oct. 2023, 08:38:59	1230	kWh
Gaz naturel	610,723 31 oct. 2023, 08:38:59	1230	m³
Eau			
Eau chaude	318,418 4 sept. 2023, 22:16:00	1230	m³
Eau froide	1 589,9244 31 oct. 2023, 08:38:59	1230	m³
Cette valeur est inférieure à la précédente			
		Annuler	Enregistrer

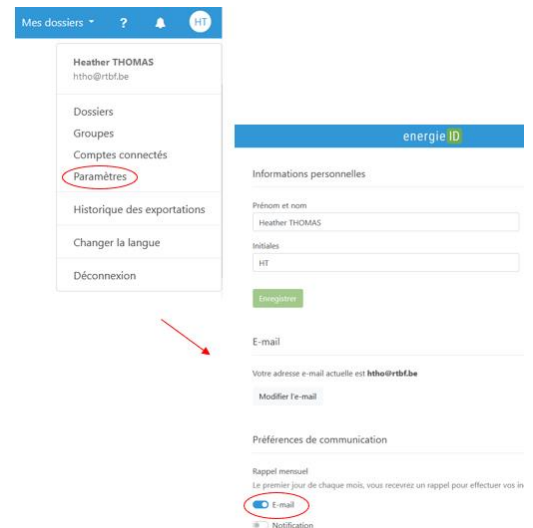
Votre bâtiment est fermé pour le weekend ou les vacances ? Notez vos index de consommation avant votre départ ainsi qu'à votre retour. De cette façon, vous pouvez voir immédiatement votre consommation permanente (baseload).

Si vous souhaitez plus de précision dans vos données, vous pouvez réaliser les relevés à une fréquence plus élevée de votre choix, par exemple une fois par semaine.

Si le relevé de compteurs mensuel se fait avec un peu de retard, ou avec un oubli un mois, ce n'est pas très grave car EnergyID calcule la moyenne automatiquement.

Comment simplifier la tâche ?

- Désigner une personne qui sera responsable du suivi énergétique
 - Suggestion : Utiliser une adresse email partagée
- Prévoir un rappel par mail tous les 1ers du mois, ou ajouter une réunion récurrente toutes les semaines
- Identifier les compteurs : ajouter une étiquette avec le nom du compteur pour savoir plus facilement s'il s'agit du compteur électrique ou gaz, et duquel si vous en avez plusieurs. Il est également possible d'obtenir des QR codes à scanner pour arriver directement à l'encodage du relevé.



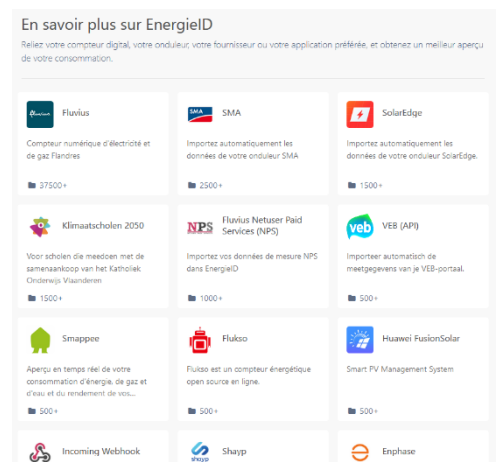
Que faire si je change de compteur ?

Si vous changez de compteur à cause de travaux, il faut clôturer l'ancien et en ouvrir un nouveau. Si vous déménagez, l'idéal est de créer un nouveau « bâtiment » lié à votre compte. N'oubliez pas de l'ajouter au « groupe » [CAP48](#) si vous voulez bénéficier des fonctionnalités premium !

Mes compteurs sont-ils compatibles ?

L'outil est créé pour les compteurs analogiques (encodage manuel) et compteurs connectés ainsi que les compteurs pour panneaux solaires. Certains compteurs connectés peuvent être directement intégrés à EnergyID, la liste desquels se trouve ici : <https://app.energyid.eu/integrations?category=all>

Si le vôtre ne se retrouve pas dans la liste, vous pouvez acheter un dongle P1 dont l'opérateur se trouve dans la liste des [apps](#) intégrés, comme [celui-ci](#). Ceci est tout à fait optionnel.



Pour des questions plus précises sur l'outil, un centre d'aide très détaillé est disponible : <https://help.energyid.eu/fr/>